



GESTION DES DÉCHETS



GUIDE DU TRI

2024

ET DE LA

PRÉVENTION



PAYS COMMUNAUTÉ
DE **SALERS** DE COMMUNES

À TRIER

EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

*les emballages en :
plastique,
métal,
papier,
carton*



Emballages en plastique :

Sac plastique, sac de légumes congelés, sachet de fromage râpé, suremballage plastique de pack de bouteilles, recharge de savon, tube de dentifrice, pot de crème, pot de yaourt, barquette polystyrène, barquette plastique avec couvercle, barquette de beurre, boîte d'œufs, paquet de chips, emballage de jambon, emballage de plat surgelé, emballage de sandwich, bouteille, flacon,



Emballages en métal :

Canette, boîte de conserve, flacon aérosol, bouteille en métal, barquette, paquet de café, gourde de compote, capsule de café/thé, papier aluminium, opercule et capsule de bouteille, bouchon à vis, couvercle de bocal, pot de cosmétique, tube en aluminium, tube de crème, plaquette de médicament vide, ...



Emballages en papier ou en carton :

Suremballage, cartonnettes, carton de pizza, boîte de céréales, brique de lait ou de jus de fruit, rouleau de papier absorbant et hygiénique, ...



En 2023, chaque foyer du Pays de Salers a jeté en moyenne dans sa poubelle :



LES ASTUCES POUR BIEN TRIER

- Mettre les emballages en vrac
- Vider le contenu des emballages
- Ne pas les laver
- Ne pas imbriquer les emballages

Soit **54 kg**
par an et par habitant



Tous les papiers

À TRIER

EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE



Papiers :

Courriers, enveloppes, cahiers, papiers de bureau (avec agrafes ou reliures), ...

Prospectus :

Livres, annuaires et catalogues ...

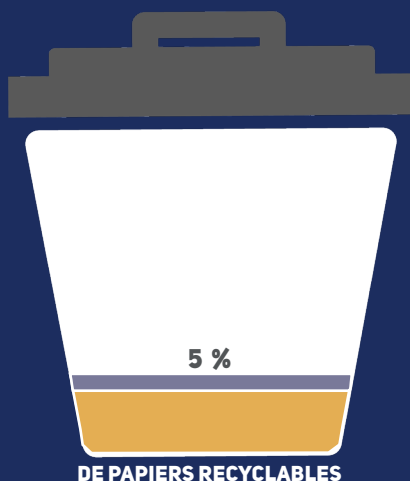


Journaux :

Magazines et publicités



En 2023, chaque foyer du Pays de Salers a jeté en moyenne dans sa poubelle :



Soit **13 kg**

par an et par habitant



NE PAS METTRE

DANS LES COLONNES BLEUES ET JAUNES

Le verre, les déchets ménagers, les déchets alimentaires, les papiers hygiéniques, les couches culottes, les vêtements, les feuillages, les piles, les batteries, les petits appareils électriques ...

À TRIER

*Les bouteilles et
les bocaux en verre*

EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE



De préférence, sans bouchon ni couvercle
Uniquement le verre alimentaire
(pas de vaisselle ni d'ampoules)



NE PAS METTRE DANS LA COLONNE VERTE

Les déchets ménagers, les déchets alimentaires, les papiers hygiéniques, les couches culottes, les vêtements, les feuillages, les piles, les batteries, les petits appareils électriques ...



En 2023, chaque foyer du Pays de Salers a jeté en moyenne dans sa poubelle :

Soit **40 kg**

par an et par habitant



DE VERRE RECYCLABLE

Engrais
naturel



À COMPOSTER

CHEZ VOUS / EN DÉCHÈTERIE



Déchets de cuisine :

Épluchures de fruits et légumes, marc de café, coquilles d'œufs, sachets de thé, essuie tout ...



Petits déchets de jardin :

Feuilles mortes, tontes de pelouse (en petite quantité), fleurs fanées, branches coupées ...



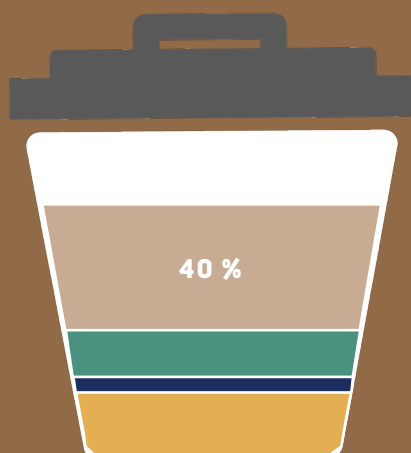
Couper les gros éléments, mélanger et aérer.

En période sèche, l'apport d'humidité se fera par le biais des tontes de pelouse.

Du broyat est disponible en libre service dans nos déchèteries (suivant le stock)



En 2023, chaque foyer du Pays de Salers a jeté en moyenne dans sa poubelle :



DE DÉCHETS COMPOSTABLES

Soit **107 kg**
par an et par habitant

UN COMPOSTAGE RÉUSSI À TOUS LES COUPS

Équilibre entre matières azotées et carbonées :

les matières riches en azote, issues de la cuisine (épluchures, marc de café, coquilles d'œufs, etc.), doivent être complétées avec des matières riches en carbone, issues du jardin (feuilles mortes et branches

broyées).

Présence d'air :

à chaque apport de résidus de cuisine, les répartir à l'aide d'un outil, puis déposer du broyat de branchages. Toutes les 2 semaines, aérer le contenu du composteur à l'aide d'une fourche ou

À JETER

EN DÉCHÈTERIE

*Seconde vie,
valorisation
de la matière !*



Gros cartons, ferraille, ampoules, néons, vaisselle cassée, mobilier intérieur et extérieur, literie, matelas, textiles, linges, chaussures, jouets, articles de sports et de loisirs, piles ...



Articles de bricolage et de jardin thermiques et non thermiques

Gravats, plâtre

Encombrants

Déchets végétaux

Bois



Déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE) : petit et gros électroménager, ordinateurs, téléphone, téléviseurs, imprimantes, ...

Déchets dangereux : extincteurs, bouteilles de gaz, radiographies médicales, batteries, huiles de vidange, filtres à huile et produits d'entretien du véhicule, produits phytosanitaires, combustibles liquides, peintures, vernis, enduits, déboucheurs de canalisations, produits d'entretien de piscine ...



En 2023, chaque foyer du Pays de Salers a jeté en moyenne dans sa poubelle :



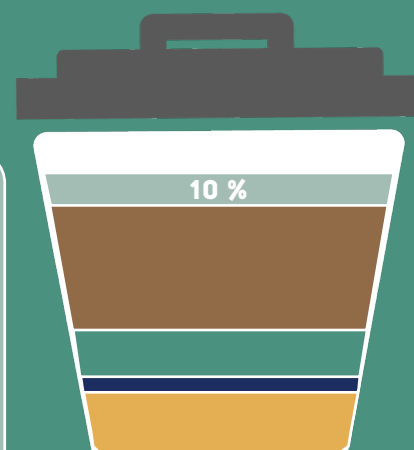
NON ACCEPTÉ EN DÉCHÈTERIE :

Ordures ménagères, cadavres d'animaux, médicaments, produits radioactifs et contaminés, amiante, explosifs en tout genre, pneus ...



Soit **27 kg**
par an et par habitant

dont 3% de gros cartons
soit **8 kg**
par an et par habitant



DE DÉCHETS RECYCLABLES

Nos gardiens se tiennent à votre disposition pour vous guider lors de votre visite dans nos 3 déchèteries (Espace d'activités 360°, St Cernin et Pleaux)

À JETER

DANS LES BACS D'ORDURES MÉNAGÈRES

Restes de repas

Déchets alimentaires,
carnés (os, ...)



En sacs fermés



Emballages gras et articles d'hygiène usagés :

Couches, mouchoirs, cotons tiges, rasoirs,
brosses à dents ...



En 2023, chaque foyer du Pays
de Salers a jeté en moyenne
dans sa poubelle :



DE DÉCHETS RÉSIDUELS



Soit **27 kg**
par an et par habitant

*Ensemble vers
cet objectif*



RAPPORTEZ VOS MATÉRIELS DE SPORT USAGÉS



GILET, PLANCHE, COMBINAISON, PALME, RAME, ACCASTILLAGE, VOILE, SKIS NAUTIQUES, CANOË KAYAK, TENNIS, VÉLO...

Vous pouvez aussi déposer vos autres articles de sport, sauf les textiles



QUE DEVIENNENT LES ARTICLES DE SPORT ET DE LOISIRS

Trop utilisé ou hors d'usage



Valorisation énergétique



Recyclé quand c'est techniquement possible

En bon état ou réparable



Don ou réparation ou revente par les associations

RENSEIGNEMENTS

AUPRÈS DU SERVICE TECHNIQUE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

☎ 04 71 40 72 09
✉ service.technique@pays-salers.fr

🌐 WWW.PAYS-SALERS.FR
rubrique environnement

